

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 décembre 2018 à 18 h 30

Convocation du 11 décembre 2018

Étaient présents : Bruno LECOMTE, Laurent COCHONNEAU, Mathilde PLU, André DIAZ, Christian BARBEAU, Christophe LALOU, Claudine BIZOT, Jean-Marie BOULAY, Jean-Yves BOURGE, Fatima CHENNOUKH, Joël CHESNIER, Michel DEROUINEAU, Jean-Daniel NOEL

Absents excusés : Laetitia GUTKNECHT pouvoir à Laurent COCHONNEAU
Sylvie HERON pouvoir à Bruno LECOMTE

Étaient absents : Pascal MARTIN, Marie-Line REVEL, Manuella AUBRY CHABLE

Secrétaire de séance : André DIAZ est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité sur cette décision.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération travaux cimetièrè
- Délibération achat claustras restaurant scolaire
- Délibération imprimeur bulletin municipal
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande si les comptes-rendus des séances du 24 septembre 2018 et du 29 octobre apportent des remarques particulières.

Les comptes-rendus sont validés à l'unanimité et le registre circule pour les signatures.

❖ **Délibération achat de claustras pour le restaurant scolaire**

Christophe LALOU présente un devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour l'achat de claustras pour le restaurant scolaire :

5 claustras à 470.01 € HT

2 claustras à 372.10 € HT

Soit un total HT de 3 094.25 € HT.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 15

❖ **Délibération imprimeur bulletin municipal**

André DIAZ présente un devis de la société NUMERISCAN d'un montant de 1690 € HT .

Pour le prochain bulletin municipal il sera réalisé une mise en concurrence pour l'impression.

Questions diverses

Communauté de communes

M le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention de mise à disposition de service entre la CdC OBB et la commune portant sur la compétence gestion des eaux pluviales. (voir annexe 1)

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 15

Modification des statuts de la CdC OBB

Le conseil communautaire réuni le 18 septembre 2018 a approuvé deux modifications de statuts de la communauté de communes « Orée de Bercé belinois ».

La première modification consiste à rendre les statuts de la CdC OBB conforme à la loi du 3 août 2018, les eaux pluviales urbaines étant dorénavant détachées de la compétence « assainissement collectif » et la compétence est désormais nommée « assainissement des eaux usées ».

Les statuts de la CdC sont modifiés pour :

- Ajouter la compétence « eaux pluviales urbaines » en compétence facultative
- Modifier le libellé de la compétence optionnelle « assainissement collectif » en assainissement des eaux usées »

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette modification dans les conditions de majorité qualifiée.

La majorité est acquise lorsqu'il y a accord de deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée ou l'inverse.

Le conseil municipal après en avoir délibéré est favorable à cette modification de statuts de la Communauté de Communes « Orée de Bercé belinois » (statuts en annexe 2).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette modification des statuts de la CdC OBB.

Vote pour 15

Recensement de la population

M le maire demande aux membres du Conseil municipal son accord afin de diviser la somme d'un montant de 3873 € attribuée par l'INSEE.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 15

M le maire demande aux membres du Conseil municipal son accord afin d'allouer une prime kilométrique de 100 € aux quatre agents recenseurs.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 15

Demandes diverses de l'APE Roland DERET

Mathilde PLU informe les conseillers d'une demande de l'APE Roland DERET de subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € afin de participer aux frais de location de la salle la Béloise pour la bourse aux jouets.

Ceci exposé et après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

Vote pour 15

Mathilde PLU fait part d'une demande de dépose de benne par la même association mais la CdC OBB est contre ses demandes car elle perd du bénéfice en fonctionnement.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer une convention avec la CdC OBB pour que l'APE Roland Deret puisse récupérer la même somme que celles récoltées lors des précédents dépôts de benne.

Il n'y aura pas de délibération ce soir et le dépôt de benne ne sera pas autorisé.

Levée du Conseil à 22 h 45
Prochain Conseil municipal le 14 janvier 2019 à 20 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

André DIAZ

Bruno LECOMTE